

Gros appareils électroménagers – Limite d'un chacun par ménage			
Sécheuse	540,00 \$	Réfrigérateur	800,00 \$
Laveuse	640,00 \$	Cuisinière	700,00 \$
Lave-vaisselle	570,00 \$	Télévision	565,00 \$
Congélateur	500,00 \$	Allocation de service (sur recommandation d'un inspecteur)	Selon les factures
Petits appareils électroménagers – Limite d'un chacun par ménage			
Radio-réveil	25,00 \$	Bouilloire	25,00 \$
Cafetière	50,00 \$	Téléphone	30,00 \$
Divers	150,00 \$	Grille-pain	20,00 \$
Four micro-ondes	60,00 \$	Four grille-pain	70,00 \$
Mélangeur	30,00 \$		
Autres petits appareils électroménagers – Limite d'un chacun par ménage			
Climatiseur	180,00 \$	Aspirateur	150,00 \$
Déshumidificateur	250,00 \$	Chaufferette	60,00 \$
Nettoyage – Salaire minimum			
Salaire minimum en date du 1 ^{er} avril 2017			11,00 \$
Salaire minimum en date du 1 ^{er} avril 2018			11,25 \$
Vêtements – Par adulte (12 ans et plus)			
Vêtements pour adulte – Robe	150,00 \$	Vêtements d'extérieur pour adulte (divers articles, mitaines, chapeaux, etc.)	60,00 \$
Vêtements pour adulte – Accessoires (sous-vêtements, bas, etc.)	120,00 \$	Vêtements d'extérieur pour adulte – Blouson de printemps et d'automne	140,00 \$
Vêtements pour adulte – Pantalon	50,00 \$	Vêtements d'extérieur pour adulte – Manteau d'hiver	200,00 \$
Vêtements pour adulte – Short	30,00 \$	Vêtements d'extérieur pour adulte – Maximum	500,00 \$
Vêtements pour adulte – Jupe	40,00 \$	Chaussures pour adulte – Bottes	120,00 \$
Vêtements pour adulte - Complet	180,00 \$	Chaussures pour adulte – De marche	90,00 \$
Vêtements pour adulte – Chandail	45,00 \$	Chaussures pour adulte – De ville	100,00 \$
Vêtements pour adulte – Chemisier	40,00 \$	Chaussures pour adulte – Espadrilles	90,00 \$
Vêtements pour adulte – Maximum	800,00 \$	Chaussures pour adulte – Maximum	500,00 \$

Programme d'aide financière en cas de catastrophe
Tableau des pertes (février 2019)

Vêtements – Par enfant (jusqu'à 11 ans inclusivement)			
Vêtements pour enfant – De sortie	35,00 \$	Vêtements d'extérieur pour enfant (divers articles, mitaines, chapeaux, etc.)	30,00 \$
Vêtements pour enfant – Accessoires (sous-vêtements, bas, etc.)	80,00 \$	Vêtements d'extérieur pour enfant – Blouson de printemps et d'automne	50,00 \$
Vêtements pour enfant – Survêtement	40,00 \$	Vêtements d'extérieur pour enfant – Manteau d'hiver/pantalon de ski	100,00 \$
Vêtements pour enfant – Pantalon/combinaison	30,00 \$	Vêtements d'extérieur pour enfant – Maximum	200,00 \$
Vêtements pour enfant – Chemise/chemisier	20,00 \$	Chaussures pour enfant – Bottes	80,00 \$
Vêtements pour enfant – Chandail	30,00 \$	Chaussures pour enfant – Souliers	30,00 \$
Vêtements pour enfant – Short	15,00 \$	Chaussures pour enfant – Espadrilles	40,00 \$
Vêtements pour enfant – Maximum	500,00 \$	Chaussures pour enfant – Maximum	200,00 \$
Meubles – Par chambre à coucher et divers (bébé ou bambin âgé de moins de 3 ans)			
Table à langer	130,00 \$	Matelas	60,00 \$
Berceau	100,00 \$	Articles divers (miroirs, literie, etc.)	120,00 \$
Lit de bébé	190,00 \$	Parc pour enfant	90,00 \$
Chaise haute	110,00 \$	Poussette/carrosse	120,00 \$
Siège d'auto pour bébé	140,00 \$		
Meubles – Par chambre à coucher et divers (enfants de plus de trois ans et adultes)			
Un par occupant			
Literie (draps et taies d'oreiller) (deux ensembles par lit)	50,00 \$	Ensemble de matelas (avec sommier) – Grand lit	850,00 \$
Couverture	60,00 \$	Ensemble de matelas (avec sommier) – Lit à une place	610,00 \$
Édredon	40,00 \$	Cadre de lit de métal	100,00 \$
Tiroirs de commode (commode à cinq tiroirs)	550,00 \$	Ameublement général (tableaux, cadres, miroirs, etc.)	300,00 \$
Tête de lit (lit à deux places, grand lit)	300,00 \$	Table de nuit	250,00 \$
Lampe	50,00 \$	Oreiller (deux par personne)	50,00 \$
Ensemble de matelas (avec sommier) – Lit à deux places	650,00 \$	Commode triple avec miroir	650,00 \$

Programme d'aide financière en cas de catastrophe
Tableau des pertes (février 2019)

Meubles – Limite générale d'un chacun par ménage			
Carpette	150,00 \$	Chaises de cuisine (maximum six)	150,00 \$
Fauteuil (rembourré)	300,00 \$	Table de cuisine	350,00 \$
Table à café	300,00 \$	Lampe (à pied)	100,00 \$
Chaises de salle à manger (maximum six)	150,00 \$	Lampe (de table)	50,00 \$
Table de salle à manger	600,00 \$	Ameublement général	1 000,00 \$
Table de bout (maximum deux)	200,00 \$	Ensemble de sofas (divan, causeuse et fauteuil)	1 500,00 \$
Malle	150,00 \$		

Matériel de bureau ou d'entreprise à domicile et fournitures scolaires – Limite d'un chacun par ménage (sauf indication contraire)			
Chargeur de pile	25,00 \$	Fauteuil de bureau	150,00 \$
Mallette, étui à ordinateur	90,00 \$	Grand classeur à quatre tiroirs	450,00 \$
Ordinateur – Maximum	500,00 \$	Grand classeur à deux tiroirs	150,00 \$
Poste de travail	180,00 \$	Manuels scolaires (pour usage éducatif)	700,00 \$
Clavier et souris d'ordinateur	35,00 \$	Ouvrages de référence (pour activités professionnelles)	1 250,00 \$
Imprimante	100,00 \$	Outils pour les besoins d'une entreprise	Selon les factures
Tablette électronique (pour usage éducatif)	230,00 \$		

Articles de cuisine et de salle de bain – Limite d'un chacun par ménage (sauf indication contraire)			
Ustensiles de cuisine	100,00 \$	Divers (linge de cuisine, serviettes de bain, etc.)	200,00 \$
Batterie de cuisine (chaudrons et casseroles) – Un ensemble par ménage)	200,00 \$	Fournitures de buanderie	100,00 \$
Vaisselle (porcelaine, plats de service, cocotte, etc.).	460,00 \$		

Matériel médical (équipement médical et matériel de mobilité essentiels)			
Membres artificiels, fauteuils roulants, etc.			Selon les factures

Articles divers (maximum admissible de 1 000 \$)			
Exemple : valises (ensemble de 3)			150,00 \$
Générateur			Selon les factures

Articles en lien avec la musique			
Pour usage professionnel ou thérapeutique – Maximum de 1 500,00 \$			Selon les factures

Programme d'aide financière en cas de catastrophe

Tableau des pertes (février 2019)

Pompes	
Pompe de puisard – maximum 500 \$	Selon les factures
Pompe à eau – maximum 600 \$	Selon les factures
Ensemble de traitement d'eau – maximum 600 \$	Selon les factures
Principal combustible pour le chauffage du logement	
Bois de chauffage, fendu, à la corde, maximum de cinq cordes – maximum 800,00 \$	Selon les factures
Fendeuse à bois – maximum 1 200,00 \$	Selon les factures
Thermopompe – maximum 3 500,00 \$	Selon les factures
Mazout – Maximum 800,00 \$	Selon les factures
Chaudière	Selon les factures
Aliments entreposés – perte confirmée par rapport d'inspection (perte non assurable)	
Aliments congelés et aliments gardés dans une cave à légumes (par personne)	100,00 \$
Couvre-fenêtres	
Si conservés, nettoyage à sec selon les factures (maximum par fenêtre)	5,00 \$/lb
Si remplacés, selon les factures (maximum par fenêtre)	30,00 \$
Tentures (rez-de-chaussée – selon devis approuvé, uniquement)	100,00 \$/fenêtre
Équipement de cour	
Tondeuse à gazon	240,00 \$
Tracteur à gazon	1 450,00 \$
Souffleuse à neige	900,00 \$
PROPRE À UNE PANNE DE COURANT PROLONGÉE	
Réparation du générateur	Selon les factures, avec photo des deux générateurs
Carburant pour le générateur	Selon les factures, avec photo du numéro de série, puissance et durée d'utilisation
Reconnexion du mât électrique de la résidence	Selon les factures, avec photo du mât endommagé et lettre de refus de l'assureur
Nettoyage des dommages et débris laissés par la tempête qui créent un risque d'accident ou empêchent l'accès à un bien.	Selon les factures ou le journal du nettoyage, avec photo des arbres en cause et lettre de refus de l'assureur.